

**Compte rendu**  
**Conseil Municipal du jeudi 05 mars 2026 – 18h30**

Présents : MM. Josette PIERS, Françoise PERRIN, Florine CHESN AIS, Clément MERCIER, Marie-Noëlle HUMBERT, Michel RAMBERT, Paul POLIS, Laurent MERMET-AU-LOUIS.

Absent excusé : M. Pascal MICHEL (pouvoir donné à Michel RAMBERT)

Secrétaire de séance : M. Françoise PERRIN

**Approbation du P.V. Du 05 février 2026**

PV approuvé par 9 voix POUR (dont 1 pouvoir)

Rajout délibération pour parcelle indivision Perrier/Casery au lieudit « Côtes de Mienne »  
OK Unanimité

Report pour 2 devis : remplacement chéneau sur hangar communal, protection boîtes aux lettres sur bâtiment de la mairie. Demande de devis supplémentaires.

**Budget GÉNÉRAL**

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) année 2025

Pour information le CFU est un nouveau document budgétaire qui remplace le Compte de Gestion établi par le Trésorier et le Compte Administratif établi par l'Ordonnateur (le maire)

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Dépenses 2025	186 702,49	332 583,22	68 742,09
Recettes 2025	258 111,11	131 097,02	70 541,76
Clôture exercice    excédent déficit	71 408,62	- 201 486,20	- 130 077,58
Résultats 2024 reportés	109 928,87	17 711,11	127 639,98
Résultats de clôture excédent déficit	181 337,49	- 183 775,09	- 2 437,60
Reste à Réaliser budget 2025	0	27 176,73	27 176,73
Résultat cumulé	181 337,49	-156 598,36	24 739,13

Le Reste à Réaliser correspond à des subventions attribuées en 2025 et qui ne seront perçues qu'en 2026 ; à savoir la DETR sur la bâche à eau, la rénovation de l'appartement

Mme le maire étant sortie, le CFU 2025 est voté par 8 voix POUR (dont 1 pouvoir)

**Affectation du résultat**

Au vu des comptes, ci-dessus approuvés, il convient d'affecter les résultats constatés.

Considérant un excédent de fonctionnement cumulé de 181 337,49 €

Considérant un déficit d'investissement cumulé de 183 775,09 €

Considérant la reprise d'un Reste à Réaliser de 27 176,73 €

Le conseil municipal par 9 voix POUR (dont un pouvoir) décide d'affecter le résultat le résultat d'exploitation au 31/12/2025 comme suit :

- résultat de Fonctionnement reporté :
  - recettes Fonctionnement art 002/002    + 24 739,13 €
  - recettes Investissement art 1068        + 156 598,36 €

## **ONF :**

### 1°/ Piste forestière sur la Côte de Mienne :

Devis de l'entreprise SASU AA TP (Alix Andrey) de Chassal pour la somme de 6 535,20 € HT avec une moins-value de 980,00 € si les déblais restent sur la commune ; soit un montant de 5 555,20 € HT (6 666,24 € TTC)

Proposer les déblais sur les bords de la route forestière des Ecollets, ou contacter la DDT.

VOTE par 9 voix POUR dont 1 pouvoir.

2°/ Soumission ONF pour intégrer 22ha 25a 12ca en forêt soumise, suite à l'acquisition de parcelles sur la Côte de Mienne, La Côte Jean Bernard et le Crêt Pela (restructuration forestière en cours)

Vote par 9 voix POUR dont 1 pouvoir.

### 3°/ Achats chablis :

L'entreprise Monnet-Sève propose d'acheter les chablis de la commune, sans restriction de volume, 2€/m<sup>3</sup> au-dessus du prix proposé par l'ONF.

L'entreprise Perrier propose également d'acheter les chablis de la commune, au prix proposé par l'ONF.

VOTE par 9 voix POUR dont 1 pouvoir pour accepter de vendre à Monnet-Sève.

### 4°/ Travaux de maintenance :

L'ONF propose d'effectuer des travaux de maintenance, entretien du parcellaire sur les parcelles 1,2,3,4,5,6 pour un montant de 3 493,07 € HT.

Considérant que les travaux de maintenance 2025, pour la somme de 3 001,42 € HT, sur les parcelles 12,14,15,16 n'ont pas été faits en 2025,.

le conseil VOTE par 9 voix POUR dont 1 pouvoir, pour faire effectuer les travaux 2025 cette année, et décide de reporter sur 2027 le devis proposé pour 2026.

Il est rappelé que la replantation dans la combe de Rosset doit débiter prochainement, pour un montant de 6 240 €

## **Biens sans maitre :**

Dans le cadre de la restructuration forestière sur la Côte de Mienne, la parcelle B n° 933 est en indivision (Mrs CASERY et PERRIER) Dans l'impossibilité de retrouver les héritiers de Mr Henri Caséry, et avec l'accord des héritiers Perrier, qui cèderaient leur part à la commune, il conviendrait d'entamer une procédure de reprise de bien « sans maitre »

VOTE par 9 voix POUR, dont un pouvoir, pour autoriser cette procédure. Un arrêté sera pris et affiché pendant 6 mois à la porte de la mairie.

## **Nouveau règlement du cimetière, jardin du souvenir et colombarium :**

Le précédent règlement, accepté par délibération en 2024, a été rejeté par les services du contrôle de légalité, compte tenu d'articles de Loi cités mais non conformes.

Lecture faite du nouveau règlement, le conseil VOTE par 9 voix pour, dont 1 pouvoir, pour accepter ce nouveau règlement qui sera affiché en mairie et à la porte du cimetière.

## **Création d'un poste d'emploi et suppression d'un poste d'emploi :**

La secrétaire, actuellement au poste d'adjoint Administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (12h) a passé et obtenu le concours de rédacteur territorial.

Il convient donc de créer un poste de rédacteur territorial, à temps non complet, et donc de supprimer le poste d'Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.

VOTE par 9 voix pour dont 1 pouvoir, pour accepter cette création de poste.

### Questions diverses :

- Le CDD de Roger Verchère s'achève le 30 avril 2026. Il n'est pas possible de proposer un nouveau CDD : soit, il accepte un CDI, s'il le souhaite, soit il est obligatoire d'assurer une interruption de 4 mois. Situation à discuter avec l'agent.
- Le Préfet sera à Choux le vendredi 27 mars prochain. Visite du village et de l'église.
- SIDEc : dossier église  
L'appel d'offres a été publié, le dépôt des candidatures est fixé au 13 mars.  
La consultation serait pour avril, (date à convenir) Compte tenu des délais, il faut envisager un début de travaux pour le printemps 2027.
- Elagage des tilleuls sur le cimetière : reprendre contact avec Stéphan Grostabussiat
- Bornage demandé par les propriétaires au 9 place du Quer d'Ava.
- Mr Samuel Colin a déposé un CUa et un CUb pour la maison du Rosset du Bas
- Cérémonie du 19 mars, FNACA Viry/Haut-Jura aura lieu aux Moussières.
- Point sur l'eau : suite à la pollution de l'eau potable du 13 février 2026, et en complément des actions à mener, une évaluation de la turbidité serait nécessaire. A partir de la télégestion, il est possible de demander à l'entreprise Héliophoton (S. Moureau : suivi de nos installations) une étude sur la turbidité mesurée de façon permanente, afin d'envisager les mesures à mettre en place.
- Etang des Cernois : des travaux ont été réalisés sans autorisation sur cet étang. Une réunion (DDT, PARC Naturel du Haut-Jura, Office Français de la Biodiversité, gendarmerie) a eu lieu en mairie le 16 janvier. Le Compte-rendu de cette réunion qui reprend les obligations des propriétaires a été lu lors des questions diverses. Une plainte a été déposée en gendarmerie, classée sans suite début mars.

Séance levée à 20h20

Le maire

La secrétaire de séance Mme Perrin Françoise